

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

$\frac{\%}{\text{collecte}} + \frac{\text{service}}{\text{prix}} \times \frac{\text{€}}{\text{guide}} = X$



2015

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY-EN-VELAY

16 Place de la Libération
B.P. 50085
43003 LE PUY-EN-VELAY CEDEX
Service CTD : 04.71.04.37.30

Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L 1411-13, L 2313-1, et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets paru au Journal Officiel numéro 1112 du 14 mai 2000, page 7265.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.

Il a pour objectif de présenter les résultats techniques et financiers et les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

Sommaire :

I. CONTEXTE.....	1
A. Présentation de l'établissement :.....	1
B. Compétences :.....	2
II. INDICATEURS TECHNIQUES.....	3
A. Collecte.....	3
1 - L'organisation du service.....	3
2 – Collecte des OMR.....	3
3 - Collecte sélective.....	5
4 - Collecte en déchèterie.....	6
5 - Autres collectes (hors déchèterie).....	10
6 - Transfert et transport :.....	10
B. Traitement.....	11
1 - Collecte sélective :.....	11
2 - Le traitement des OMR:.....	13
3 - Le traitement des déchets collectés en déchèterie :.....	13
4 - Traitement des autres collectes :.....	15
C. Moyens humains / Moyens Techniques.....	15
III. INDICATEURS FINANCIERS.....	16
1 – Des dépenses maîtrisées.....	16
2 – Des recettes en baisse.....	17
3 – Bilan financier : le coût du service.....	18
IV. LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015.....	20
V. BILAN :.....	25

I. CONTEXTE

A. Présentation de l'établissement :

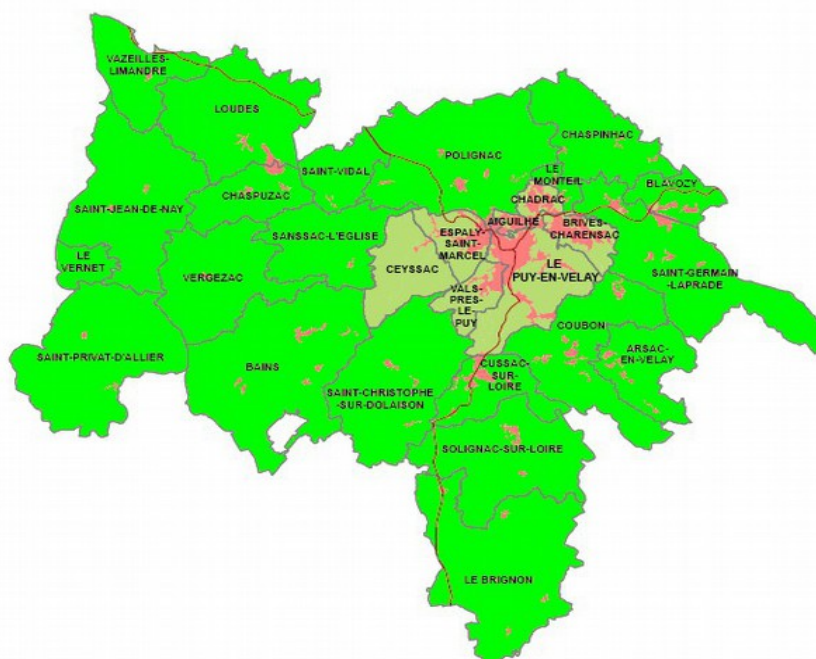
Historique :

Lors de sa création en janvier 2000, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, s'est dotée de compétences dans le domaine de l'environnement dont l'élimination des déchets ménagers et assimilés au sens large comprenant collecte, tri, valorisation et traitement.

Le territoire couvert comprend 28 communes

La typologie de la collectivité est mixte à dominante rurale. La population est concentrée sur la commune du Puy en Velay (18520 habitants) et quelques communes limitrophes (Aiguilhe, Brives Charensac, Chadrac, Espaly St Marcel et Vals près le Puy). Ces communes représentent à elles seules environ 60 % de la population totale.

Liste des communes adhérentes (cf annexe 1)



La population du territoire :

La population municipale (base SINOE) correspond à l'ensemble des habitants résidant habituellement (résidence principale) sur le territoire. Elle est stable depuis 2010.

Population du territoire	Population municipale	Secteur urbain	Secteur périurbain et rural
2010	58195	34 799	23 396
2011	58036	34100	23 936
2012	58298	34 654	23 644
2013	58852	34 556	24296
2014	58667	34334	24333
2015	58986	34289	24697

B. Compétences :

Sous l'autorité de la Direction des Services Techniques mutualisés Ville du Puy / Agglomération, le service CTD (Collecte et Traitement des Déchets) assure la gestion :

- de la collecte des déchets ménagers et assimilés
- des marchés relatifs à leur traitement
- des marchés relatifs au tri et à la valorisation des déchets recyclables
- du réseau des quatre déchèteries

Le service travaille en collaboration avec les autres services fonctionnels (marchés publics, ressources humaines, finances, communication...).

La plus grande part du service de collecte est effectuée par du personnel de la Communauté d'agglomération. Les autres prestations de collecte, l'exploitation des déchèteries ainsi que la valorisation, le transfert et le traitement des déchets sont quant à elles réalisées moyennant des marchés ou contrats avec des sociétés privées.

Compétence	Compétence exercée en régie	Compétence réalisée par un prestataire	Nom de l'établissement exerçant la compétence
Collecte OMR	x		
Collecte sélective en porte à porte	x		
Collecte du verre en apport volontaire		x	SOLOVER
Déchèterie		x	SRVV
Collecte du textile en AV			Emmaus
Traitement		x	ALTRIOM

II. INDICATEURS TECHNIQUES

A - Collecte

Les différents types de collecte organisés sont :

- ✓ La collecte des ordures ménagères, réalisée en porte à porte ou en point de regroupement pour les zones semi urbaines et rurales.
- ✓ La collecte sélective des déchets ménagers recyclables (emballages et journaux magazines) réalisée en porte à porte ou en point de regroupement
- ✓ La collecte du verre réalisée en apport volontaire sur tout le territoire
- ✓ Les déchèteries
- ✓ la collecte du textile en apport volontaire
- ✓ Les collectes particulières pour les usagers non ménagers (cartons des commerçants et petites entreprises)



1 – L'organisation du service

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

Pour les zones denses du secteur urbain (centre ville et habitat collectif) :

- deux collectes hebdomadaires en ordures ménagères
- une collecte hebdomadaire pour les déchets recyclables

Pour le reste de l'agglomération :

- une collecte hebdomadaire en ordures ménagères
- une collecte toutes les deux semaines pour les déchets recyclables

Les emballages (à l'exception du verre) et les journaux magazines sont collectés ensemble, dans le bac à couvercle jaune pour l'ensemble des habitants.

2 - Collecte des OMR



OMR : Ordures ménagères résiduelles : Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) provenant des ménages et déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des entreprises.

La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées est effectuée par le personnel de la Communauté d'agglomération sur l'ensemble de son territoire.

Elle concerne :

⇒ les particuliers ;

⇒ les entreprises, commerces et administrations produisant moins de 1 100 litres de déchets par semaine ;

⇒ les entreprises, commerces et administrations produisant plus de 1 100 litres de déchets par semaine moyennant le paiement de la Redevance Spéciale à la Communauté d'agglomération.

Dans les deux derniers cas, la nature et la quantité de leurs déchets doivent être assimilables aux ordures ménagères, c'est-à-dire qu'ils doivent être collectés et traités dans les mêmes conditions que ces dernières sans sujétions techniques particulières. Les entreprises doivent faire appel à un prestataire privé pour l'élimination de leurs déchets spéciaux.

La collecte des ordures ménagères est entièrement conteneurisée. Les habitants disposent de bacs gris à couvercles verts pour déposer leurs ordures ménagères.

La collecte est réalisée en porte-à-porte dans les zones urbaines et en points de regroupement dans les zones semi-urbaines et rurales.

Modalités de collecte :

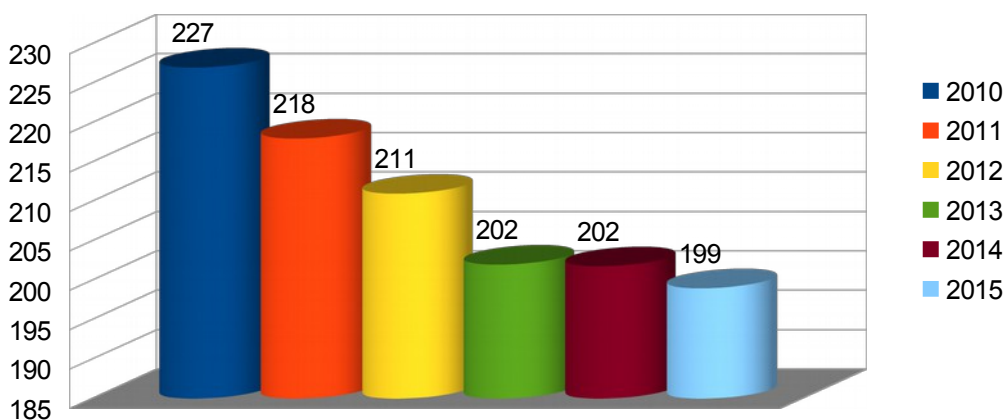
Secteur	Fréquence de collecte	Mode de collecte
Urbain (dense et habitat collectif)	2 fois par semaine	Porte à porte
Urbain pavillonnaire	1 fois par semaine	Porte à porte
Rural	1 fois par semaine	Point de regroupement

Quantité collectée :

Tonnages collectés	2010	2011	2012	2013	2014	2015
OMR	13 211,0	12 666,6	12 218,6	11 868,9	11 823,27	11 727,56
Indice de réduction	100	95,88	92,48	89,84	89,5	88,77

En 2015, **11 727 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilées ont été collectées par la Communauté d'agglomération. **Ce tonnage** qui ne cesse de diminuer depuis 2010 (-11,2% entre 2010 et 2015), continue de baisser de 0,81% **entre 2014 et 2015**.

Evolution des OMR en kg/hab/an



3 - Collecte sélective

Ce sont les déchets collectés sélectivement en porte à porte, en point de regroupement, en apport volontaire, ou en déchèterie :

- verre
- journaux/magazines
- emballages

⇒ Emballages : par "emballage" on entend tout objet, quelle que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation (décret du 20 juillet 1998) : papiers et cartons d'emballages, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques (acier, aluminium)

⇒ Journaux magazines et gros de magasin (JM+GM) : papiers, revues, cartonnettes et cartons d'emballages...

Les fréquences de collecte :

C1 : Collecte réalisée une fois par semaine (habitat dense et/ou collectif)

C0,5 : Collecte réalisée un fois tous les quinze jours (habitat pavillonnaire et rural)

Type de déchets collecté sélectivement	Pourcentage de la population collectée		fréquence de collecte	Pourcentage de la population collectée en points d'apport volontaire	fréquence de collecte
	En porte à porte	En point de regroupement			
Verre				100%	C1 ou C0,5
Emballages et Journaux magazines en mélange	60%	40%	C1 ou C 0,5		

219 colonnes à verre sont présentes sur le territoire (soit environ une colonne pour 270 habitants).

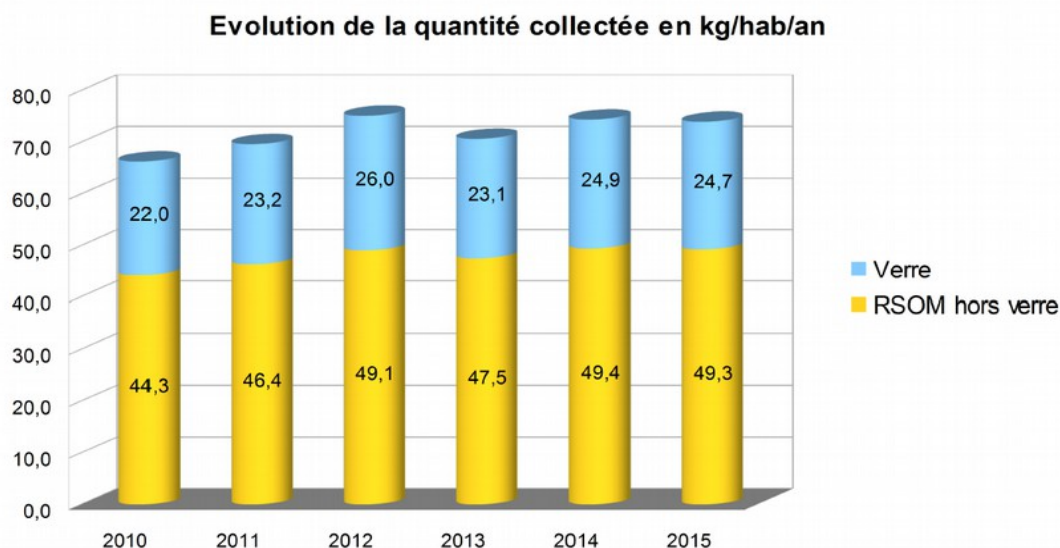
Tonnages collectés :

Tonnages collectés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015	Evolution 2010/2015
Verre	1 277,80	1 347,15	1 510,11	1360,99	1463,35	1 446,86	-1,13%	13,23%
Emballage et JM en mélange	1 755,64	2 038,78	2654,08	2 608,18	2710,7	2 695,36	-0,57%	53,53%
Emballages (AV)	132,81	123,47	10,51	10	11,5	13,35	16,09%	-89,95%
JM + GM (AV)°	688,62	530,77	182,72	178,62	177,16	181,24	2,30%	-73,68%
Total	3854,87	4 040,16	4357,41	4157,78	4362,71	4 336,80	-0,59%	12,50%

Les tonnages collectés sont en légère baisse de 0,57 % pour les emballages et journaux magazines, et de 1,13 % pour les emballages en verre.

En 2015, un diagnostic a été réalisé sur les communes de l'agglomération, afin de dynamiser les quantités de verre collectées et d'installer des colonnes à verre sur de nouveaux emplacements.

Evolution de la collecte sélective



RSOM hors verre = Recyclables secs issus des ordures ménagères hors verre

4 - Collecte en déchèterie

Les déchèteries sont des points d'apports volontaires gardiennés, dédiés à la collecte de déchets « occasionnels ». Sur ces sites, les usagers peuvent venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte en bacs en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre en priorité aux besoins des ménages. Les accès des professionnels sont limités et payants.

Le réseau de déchèterie de l'agglomération est constitué de quatre structures :

- Déchèterie de Polignac – ZA de Bleu
- Déchèterie de Sanssac l'Eglise – ZA de Fataïre
- Déchèterie de St Germain Laprade – ZA de Bombes
- Déchèterie du Puy-en-Velay – La Pépinière

Les horaires d'ouverture

Les quatre déchèteries sont ouvertes du lundi au dimanche de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (sauf le dimanche après midi).

Les conditions d'accès aux déchèteries sont les suivantes :

Pour les particuliers : l'accès est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire de l'agglomération, sur présentation d'un justificatif de domicile (facture EDF, facture d'eau,... de l'année en cours).

Pour les professionnels : l'accès des professionnels est autorisé uniquement du lundi au vendredi 12 h 00. Les tarifs d'accès des professionnels de la Communauté d'agglomération en déchèterie sont fixés par délibération du conseil communautaire et concernent les dépôts suivants : encombrants, gravats, bois et déchets verts. La gratuité s'applique pour les dépôts tels que les lampes, les métaux, les cartons, les piles, les cartouches d'encre, les bouteilles plastiques, le verre, les briques alimentaires et le papier. Les dépôts suivants ne sont pas autorisés : DIS, batteries et huiles de vidanges.

Les tarifs pour l'année 2015 sont les suivants :

- véhicules légers : 9,24 € HT par passage
- véhicules légers attelés d'une remorque : 18,47 € HT par passage
- fourgon, camionnette, tracteur uniquement avec caisse portée : 18,47 € HT par passage
- pour les professionnels résidant hors du territoire de la Communauté d'agglomération, mais intervenant sur la collectivité : application sur les tarifs précédents d'un supplément de tarif de 7,17 € HT par passage

Les types de déchets acceptés en déchèteries (liste non exhaustive) :



GRAVATS / INERTES

Déchets de construction et de démolition, béton, briques



TOUT-VENANT

Encombrants ménagers (canapés, lit,...)



MÉTAUX

Ferraille, déchets de métaux ferreux



BOIS

Déchets de bois (palette, table...)



DÉCHETS VERTS

Déchets de jardin, de taille...



CARTONS

Gros cartons



PLASTIQUES

Emballages durs, ameublement, jouets, tuyaux, emballages souples propres



TEXTILES

Vêtements, linge de maison, chaussures, maroquinerie



PNEUMATIQUES

Pneumatiques hors d'usage



DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Peintures, phytosanitaires, solvants usés



ÉCRANS



GROS ÉLECTROMÉNAGER



PETITS APPAREILS MÉNAGERS



LAMPES

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (réfrigérateurs, portables, sèche-cheveux, lampes basses consommation)



HUILES DE VIDANGE

Huiles usagées, filtre à huile



HUILES DE FRITURE



PILES ET ACCUMULATEURS

Batteries et piles hors d'usage



BATTERIES



BOUTEILLES PLASTIQUES



VERRES

Emballages ménagers recyclables et journaux magazines



JOURNAUX / REVUES



CD / DVD

bouteilles de gaz



CARTOUCHES ENCRE



PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE expansé



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES

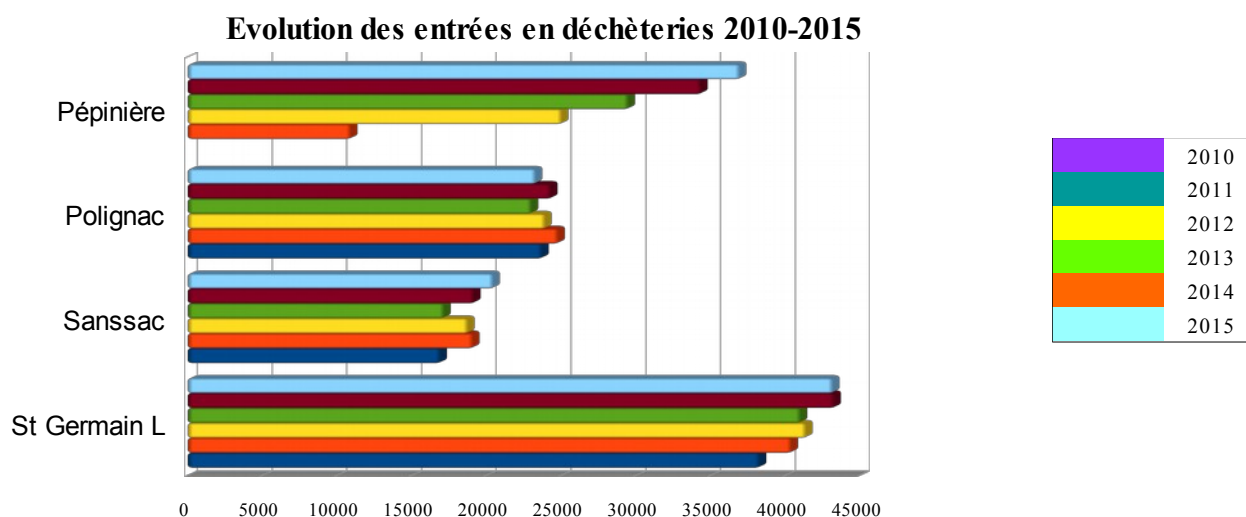


EXTINCTEURS

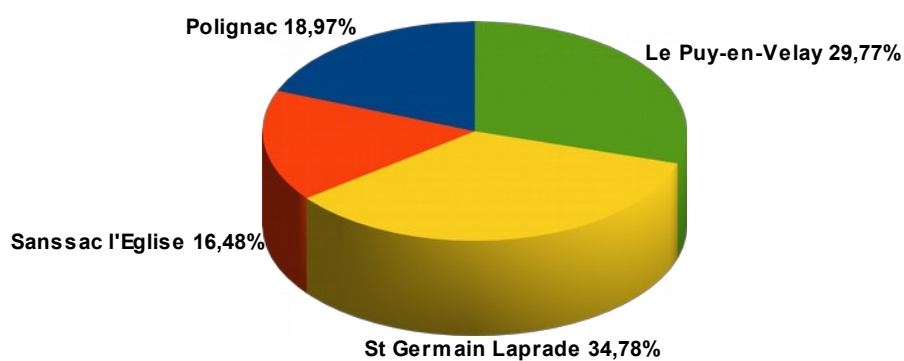
Fréquentation des déchèteries :

En 2015, le nombre d'accès dans les quatre déchèteries est de 124 142 (+2,48% de fréquentation globale par rapport à 2014). On note cependant une baisse de 3,17% à Polignac et de 0,23 % à St Germain, qui ont été fermées durant 15 jours pour Polignac et ponctuellement pour St Germain, lors du démarrage des travaux de rénovation en octobre 2015.

Déchèteries	2013			2014			2015		
	Particulier	Professionnel	Total	Particulier	Professionnel	Total	Particulier	Professionnel	Total
Polignac	21 091	1 942	23 033	22 477	1 848	24 325	21 670	1 885	23 555
Sanssac l'Eglise	16 589	589	17 178	18 640	530	19 170	19 923	532	20 455
St Germain Laprade	39 481	1 549	41 030	41 670	1 610	43 280	41 514	1 666	43 180
Le Puy-en-Velay	28 124	1 385	29 509	32 851	1 512	34 363	34 760	2 192	36 952
Total	105 285	5 465	110 750	115 638	5 500	121 138	117 867	6 275	124 142



Répartition des entrées en déchèteries en 2015



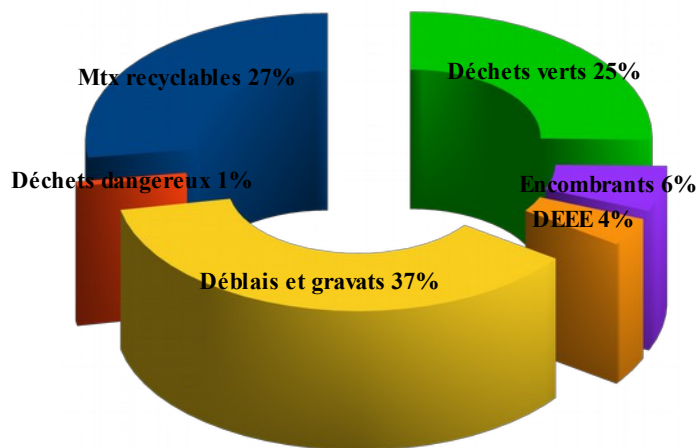
Les quantités collectées en déchèteries :

Quantités collectées (t)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Ferraille	762,68	820,08	806,13	695,76	730,27	709,98	-2,78%
Taille	2 249,71	2 680,52	3 115,20	3 458,90	3 865,37	3 651,84	-5,52%
Bois	1 214,86	1 430,95	1 506,18	1 578,76	1 619,80	1 569,44	-3,11%
Gravats	3 278,06	4 549,88	3 852,82	3 852,14	4 615,40	5 339,08	15,68%
Cartons	344,68	370,32	405,67	409,34	425,80	453,00	6,39%
Classe II	935,62	965,98	947,72	845,85	846,39	845,77	-0,07%
Plastiques	201,84	255,74	286,72	299,25	317,67	307,68	-3,15%
Placoplâtre	143,47	182,18	202,22	206,26	215,02	246,50	14,64%
DEEE	382,54	477,21	485,06	448,54	482,41	525,01	8,83%
Pneus	46,52	48,14	61,32	45,45	66,00	71,00	7,58%
Textile	106,04	86,45	63,35	107,00	134,78	131,23	-2,63%
DDM	56,23	60,84	74,22	73,88	16,40	22,05	34,47%
DDS					81,89	70,15	-14,34%
Batteries	16,36	24,05	26,28	19,39	19,27	24,12	25,16%
Huile	23,71	30,43	20,36	18,35	24,90	27,46	10,29%
Huile alim		1,26	1,02	1,81	2,09	2,44	17,07%
Radio	0,48	0,58	0,73	0,53	0,57	0,81	42,25%
Lampes	0,95	1,12	1,30	0,96	1,62	1,40	-13,75%
Piles	4,64	6,10	6,07	6,78	6,41	7,11	10,86%
cartouches	0,87	0,98	0,84	0,99	0,89	0,88	-0,34%
bouteilles de gaz			0,63	9,15	8,75	9,12	4,15%
DASRI			4,14	0,53	0,32	0,31	-3,40%
réemploi				54,49	57,00	121,80	113,68%
démantèlement					10,30	0,00	-100,00%
mobilier					131,74	273,22	107,39%
Total	9 769,24	11 992,80	11 867,98	12 134,10	13 681,05	14 411,38	5,34%

(DDM : Déchets Dangereux des Ménages / DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique / DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)/DDS Déchets Diffus Spécifiques)

Les quantités collectées, poursuivent la hausse engagée entre 2013 et 2014.

Répartition des tonnages collectés en 2015



Les gravats, les déchets végétaux et le bois représentent 73% des tonnages collectés en 2015, et dans une moindre mesure la classe II (encombrants), la ferraille, les cartons et les DEEE, 18% des tonnages.

5 - Autres collectes (hors déchèterie)

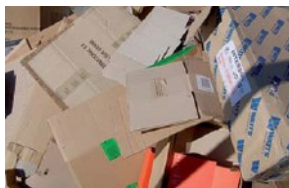
- Collecte des textiles :

La collecte des textiles réalisée en apport volontaire à l'aide de 30 colonnes réparties sur le territoire de l'agglomération, a été mise en place avec le concours de Relais 48, entreprise à but socio-économique, ayant pour vocation la lutte contre l'exclusion par la création d'emploi dans la filière de récupération et de recyclage du textile. Les colonnes sont collectées par deux associations locales, Emmaüs 43 et AVI 43, membres de l'inter-réseau de la fibre solidaire. Sont intégrés dans ces tonnages, les surplus des associations caritatives.

342 tonnes ont été collectées en 2015 (348 tonnes sur l'année 2014)



- Collecte des cartons des entreprises :



Une **collecte des cartons** est organisée gratuitement auprès des commerçants du Puy-en-Velay et des communes alentours (Chadrac, Aiguilhe, Brives-Charensac, Espaly-Saint-Marcel et Vals-près-le-Puy).

Cette collecte est réalisée en régie par la Communauté d'agglomération et a lieu 2 fois par semaine les mercredi et vendredi en une tournée.

Collecte cartons des entreprises	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	322,62	300,16	301,88	283,42	282,78	282,70

Les entreprises sont limitées à 1 m³ de cartons par passage. Au-delà, elles doivent se rendre en déchèterie.

- Collecte des DASRI : Déchets d'activité de soin à risques infectieux (piquants, coupants)

Les DASRI sont les piquants-coupants-tranchants, tels que les seringues, les aiguilles ou les lancettes, utilisés dans le cadre de soins. Ces déchets médicaux présentent un risque importants d'infection de contamination pour les usagers et le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.



Toutes les personnes en auto traitement sont concernées.

Les boîtes spécifiques pour la collecte des DASRI sont disponibles dans les pharmacies. Ces boîtes disposent d'un double système de fermeture.

Les boîtes pleines doivent être portées dans les trois mois maximum dans l'une des déchèteries de l'agglomération.

B. Traitement

1 - Collecte sélective :

Les déchets provenant de la collecte sélective des emballages, sont transférés en centre de tri. Un tri manuel et automatisé permet de séparer les différents flux de déchets issus de cette collecte pour permettre la **valorisation matière de ces déchets** :

- Bouteille et flacon en plastique
- Brique
- Aluminium
- Acier
- Carton/Papier
- Journaux/magazines
- Gros de Magasin (papiers, cartonnettes)
- Refus de tri (déchets non recyclables qui se retrouvent dans la collecte sélective)



Le tri et la valorisation des déchets issus de la collecte sélective ont été confiés à des prestataires de services privés

* La société SRVV a en charge les déchets recyclables collectés en porte à porte et en point de regroupement. Le centre de tri se situe sur la zone de Bleu commune de Polignac. La capacité de traitement annuelle de cette unité est de 5.200 t/an. Le % de refus moyen dans le centre de tri est de 14,80%. Ces refus sont stockés au CSDU d'Amber (63).



* Le verre collecté est repris par un verrier dont le centre de traitement SAS Guérin est situé à Andrézieux Bouthéon dans la Loire.

Il sera broyé puis refondu afin de fabriquer de nouveaux produits en verre.

Déchets entrants dans le centre de tri (en T)	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Emballage et JM en mélange	2654,08	2608,18	2 710,70	2695,36	-0,57%
Emballages	10,51	10	10,78	13,35	23,83%
Jm + Gm	182,72	178,62	178,78	181,24	1,37%
RSOM hors verre	2847,31	2796,79	2 900,27	2 889,95	-0,36%
Verre	1 510,11	1361,63	1 463,35	1446,86	-1,13%
Total recyclables	4 357,41	4158,42	4 363,62	4336,81	-0,61%
Déchets sortants (livrés aux repreneurs) (en T)	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Bouteilles plastiques	122,986	193,3	185,87	146,67	-21,09%
Briques alimentaires	9,065	50,18	36,30	49,81	37,22%
Aluminium	5,304	5,5	3,66	4,64	26,78%
Acier	49,280	79,88	53,76	79,88	48,59%
Carton/papier	359,720	313,16	338,10	358,38	6,00%
Journaux/Magazines + GM	1 487,859	1800,21	1665,39	1726,16	3,65%
Refus de tri	527,363	429,6	443,684	461,02	3,91%

La collecte sélective en légère baisse entre 2014 et 2015 de 0,61%.

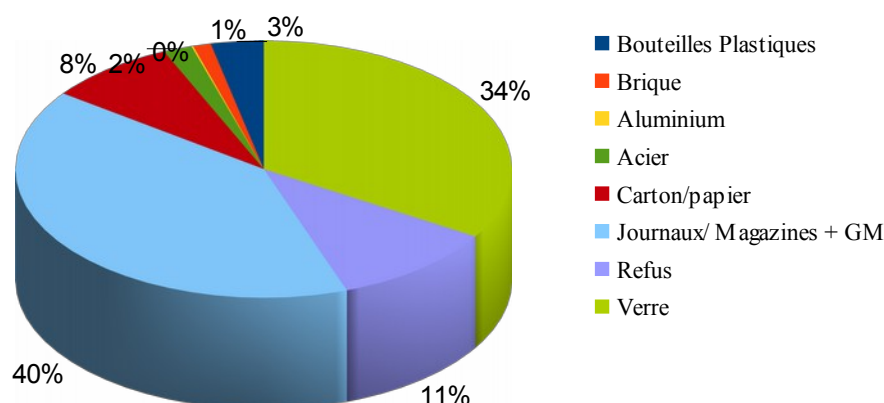
Parallèlement, on constate une évolution plutôt négative des plastiques sortants du centre de tri, et positive pour les autres matériaux notamment pour les briques alimentaires, l'acier et l'aluminium. Ces évolutions relèvent de plusieurs facteurs :

La performance « réelle » du tri est basée sur les tonnages de matériaux reçues en filières de recyclages (quantités livrées aux repreneurs). Or, les centres de tri n'expédient pas au jour le jour toute la production triée. Les matériaux sont mis en balles. Suivant leur nombre et la capacité des camions, des éléments restent sur le site du centre de tri et sont mis en stock. Ils pourront être expédiés que l'année suivante. Ainsi d'une année sur l'autre les stocks peuvent être plus ou moins importants, et les effets de stockage ou de destockage influent sur les performances de tri.

Concernant le refus de tri la poursuite à la hausse est constatée.

En 2015, la collecte sélective c'est 73,5 kg d'emballages ménagers et de papiers recyclés par habitant (74,4 kg en 2014). La part la plus importante concerne les papiers/journaux, suivie du verre et des cartons-papiers.

Répartition matière de la collecte sélective en 2015



Tonnages et performances	CA du Puy-en-Velay					
	Tonnes			Kg/an/hab		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Production d'OMR + refus de tri entre centre de tri	12 298	12 267	12 189	209	209	207
Emballages ménagers recyclés	2 004	2 081	2 080	34	35	35
Journaux revues magazines	1 800	1 665	7 726	31	28	29
Total OMA	16 102	16 013	15 995	274	273	271
* habitat semi-urbain (source EE)						

2 - Le traitement des OMR:

Les OMR peuvent être traitées en usine d'incinération pour valorisation énergétique ou non, en installations de tri-compostage pour séparer la fraction valorisable des OMR ou en installation de stockage des déchets ultimes pour stockage.

En 2015, la totalité des OMR a été traitée sur le site d'Altriom, situé sur la ZA de Polignac, à proximité du centre de tri et de la déchèterie. Altriom est un centre de tri et de valorisation des déchets, qui doit permettre à terme de réduire la masse de déchets à enfouir (10%) et de recycler le reste : séparation des déchets organiques, des métaux ferreux et non ferreux, des matières plastiques, du verre, des fibres papetières, des matières à moyen et haut pouvoir calorifique.

Sont ainsi produits :

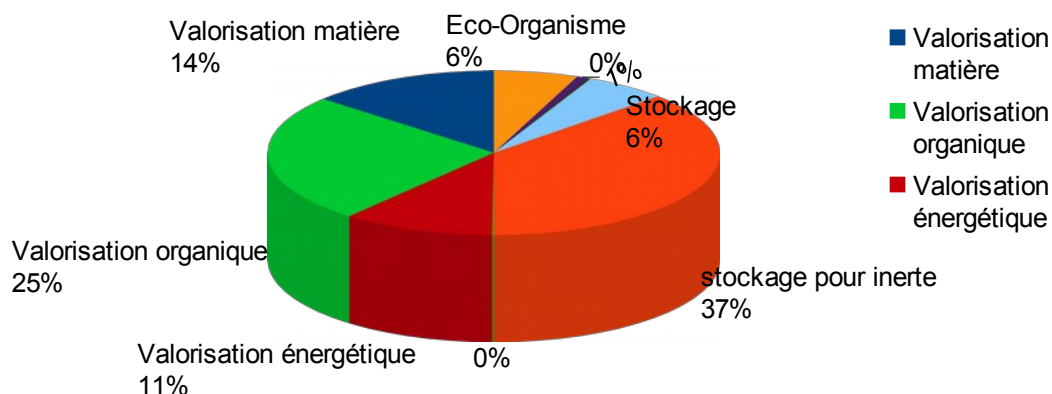
- un compost normé,
- des matières recyclables
- un combustible solide de récupération (CSR) qui sera vendu aux cimenteries.

Cette installation a une capacité de traitement de 40 000 tonnes annuelles. Les transferts sont réalisés en régie.

3 - Le traitement des déchets collectés en déchèterie :

En 2015, 37% des déchets entrants en déchèterie sont des gravats, 51% sont valorisés, et 6% pris en charge par des éco-organismes : OCAD3E pour les Déchets d'Equipement Electrique et Electronique, Eco-DDS pour les Déchets Dangereux des Ménages (DDM), Eco-mobilier, pour tout ce qui est Déchet d'Eléments d'Ameublement (DEA).

Destination des déchets collectés par type de traitement en 2015 (gravats inclus)



type de déchets		Tonnages 2014	Tonnages 2015	Traitement	Repreneur	Localisation	Dpt
Déchets non dangereux	Ferraille	730,27	709,98	Valorisation matière	SRVV	POLIGNAC	43
	Taille	3 865,37	3651,84	Valorisation organique	SRVV	POLIGNAC	43
	Bois	1 619,80	1569,44	Valorisation énergétique	SRVV	POLIGNAC	43
	Gravats	4 615,40	5339,08	stockage pour inerte	SRVV	POLIGNAC	43
	Cartons	425,80	453,00	Valorisation matière	SRVV	POLIGNAC	43
	Classe II	846,39	845,77	Stockage	SIVOM D'AMBERT	AMBERT	63
	Plastiques + polystyrène expansé	317,67	307,68	Valorisation matière	SRVV	POLIGNAC	43
	Placoplâtre	215,02	246,50	Valorisation matière	PLACO ST GOBAIN	CHAMBERY	73
	Pneus	66,00	71,00	Valorisation matière	ALIAPUR	LYON	69
	Textiles	134,78	131,23	Valorisation matière	RELAIS 48	ST ALBAN	48
	Huile végétale	2,09	2,44	Valorisation matière	SRVV	POLIGNAC	43
	Réemploi	57,00	121,80	Réutilisation	EMMAUS	LE PUY	43
	Démantèlement	10,30	0	Démantèlement	EMMAUS	LE PUY	43
	Mobilier	134,00	273,22	Eco-organisme	ECO MOBILIER		
Déchets dangereux	Huiles minérales	24,90	27,46	Incinération	SRHHU	ST ETIENNE	42
	DEEE	482,41	525,01	Eco-Organisme	ECOSYSTEME	POLIGNAC	43
	Batteries	19,27	24,12	Valorisation matière	RECYCLEX	VILLEFRANCHE	69
	Piles	6,41	7,11	Valorisation matière			
	Extincteurs			Autre Traitement	TRIADIS ou TREDI	BEAUFORT ou SALAISE/SANNE	39 ou 38
	DDM	16,40	22,05	Autre Traitement	TRIADIS ou TREDI	BEAUFORT ou SALAISE/SANNE	39 ou 38
	DDS	82,22	70,15	Eco-organisme	ECO DDS		
	DASRI	0,324	0,313	Incinération	LA COLLECTE MEDICALE	CLERMONT FD	63
	Cartouches	0,89	0,88	Valorisation matière			31
	Radio	0,57	0,81	Valorisation matière	SNM	PORTET SUR GARONNE	
	Lampes	1,62	1,40	Valorisation matière	RECYLUM		
	Bouteilles de gaz	8,75	9,12	Valorisation matière	MARQUE DU FABRICANT		

La part relative à la valorisation des matériaux reste stable. On note cependant une légère baisse des valorisations matière et organique compensées par la prise en charge des éco-organismes, et une hausse du stockage pour inerte (gravats).

4 - Traitement des autres collectes :

Type de collecte spécifique	Quantités collectées 2015	Traitement	Localisation de l'installation	Gestionnaire
Textiles	341,78	Valorisation matière	ST ALBAN 48	RELAIS 48
Déchets verts	873,82	Valorisation organique	POLIGNAC	SRVV
Cartons des entreprises	282,7	Valorisation matière	POLIGNAC	SRVV

C. Moyens humains / Moyens Techniques

Emploi : 34 ETP titulaires se répartissant de la façon suivante :

Administratif : 7 agents dont 1 responsable de service, 1 responsable technique, 1 chargé de mission collecte sélective et déchèteries, 1 animateur de prévention, 2 ambassadeurs de tri, 1 assistante administrative

Technique :

1 agent chargé du suivi des PAV et des livraisons et réparations des bacs

1 mécanicien

1 responsable d'équipe 24 agents de collecte

8,7 ETP pour les remplacements de congés, formation, permanences syndicales et maladies (dont 6 ETP pour les remplacements de congés maladie)

Matériel : 9 beom de 16 m³, 2 de 12 m³ et 2 de 7 m³

1 fourgon pour les livraisons réparations

2 véhicules de service

Transport : 183 437 km parcourus par les bennes de collecte (environ 3 528 km par semaine, et de 50 en milieu urbain à 100 km/jour en secteur rural),

III. INDICATEURS FINANCIERS

Méthodologie

Les données financières du coût de la gestion des déchets sont traitées au regard de la méthode nationale Comptacoût mis en place par l'ADEME.

1 – Des dépenses maîtrisées

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marché de prestations de services, fournitures diverses, études...), les dépenses de personnel communautaire directement affecté à la collecte des déchets, ainsi qu'une partie des frais de structure (entretien des bâtiments, amortissements...).

En 2015, les dépenses globales de gestion des déchets se sont élevées à 5 280 461 €, en hausse de 0,26% par rapport à 2014. Cette très légère hausse est due essentiellement à une augmentation des charges de traitement (des OMR et du traitement des lixiviats suite à la réhabilitation de l'ancienne décharge de la Pépinière).

Charges en €	2015	2014	Evolution 2014/2015
Charges Fonctionnelles	435 317	505 747	-13,93%
Charges de structure	365 332	434 679	-15,95%
Communication	69 985	71 068	-1,52%
Charges Techniques	4 507 236	4 439 617	1,52%
Prévention	91 562	102 677	-10,83%
Précollecte/Collecte	2 039 434	2 014 991	1,21%
Transport	192 862	367 903	-47,58%
Traitement	2 183 378	1 954 045	11,74%
Total charges €HT	4 942 552	4 945 364	-0,06%
TVA acquittée	337 908	321 460	5,12%
Total charges €TTC	5 280 461	5 266 824	0,26%

Charges de structure : la baisse de 14% constatée entre 2014 et 2015 est due principalement à la diminution importante des amortissements (fin du principal amortissement du centre technique de Taulhac).

Communication : regroupe principalement les dépenses de communication à destination des usagers et de l'activité des ambassadeurs du tri et de la prévention. Leur mission représente plus de 95% des dépenses de ce poste.

Prévention : actions en faveur de la prévention et de la réduction des déchets réalisées dans le cadre du Programme Local de Prévention. Un élément explique la réduction des dépenses entre 2014 et 2015. Le départ de l'agent chargé de la prévention, le recrutement d'un autre agent n'ayant été effectif que 3 mois après.

Pré-collecte : regroupe les dépenses concernant la gestion des contenants, que ce soit les bacs ou les colonnes à verre. Ce poste présente une augmentation notamment en lien avec les opérations de changement de bacs et l'acquisition d'une quinzaine de colonne à verre.

Collecte : regroupe l'ensemble des activités de collecte des déchets : collecte en porte à porte et en point de regroupement, en déchèterie... La maîtrise des dépenses liées à l'activité de la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective (entretien des beoms, carburant...) a permis d'optimiser le coût de production du service en régie (1,25% d'augmentation du au remplacement des arrêts maladies par l'intérim). Les dépenses concernant la collecte en déchèterie sont globalement stables.

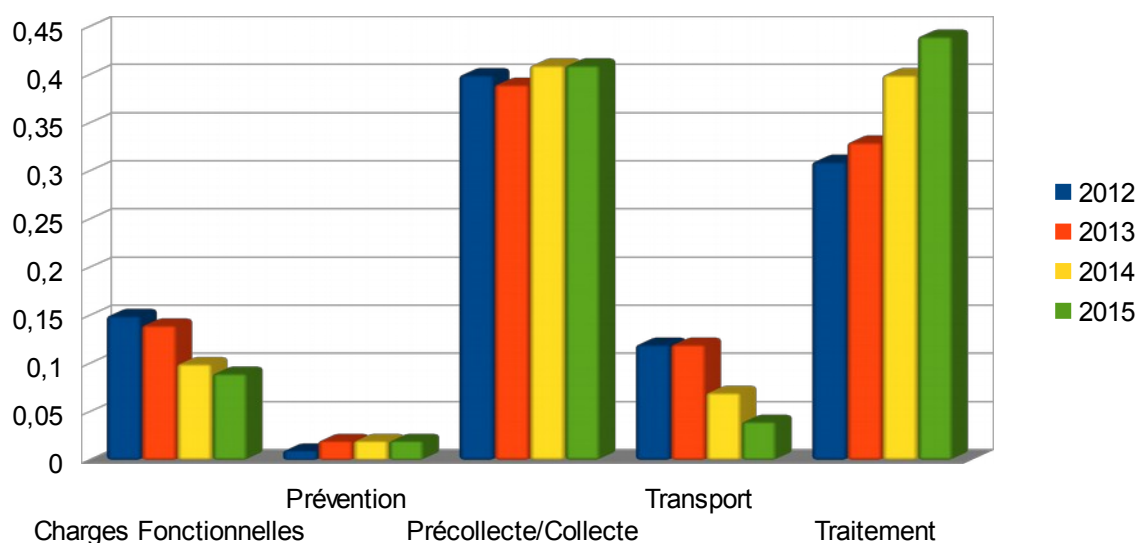
Transfert-transport : regroupe les dépenses relatives au transfert et au transport des déchets au lieu de traitement, que ce soit pour les ordures ménagères ou les déchets des déchèteries. Pour les ordures ménagères, le

quai de transfert a été supprimé en juillet 2014, et les déchets sont désormais apportés directement sur le lieu de traitement. Cette dépense est donc supprimée en 2015.

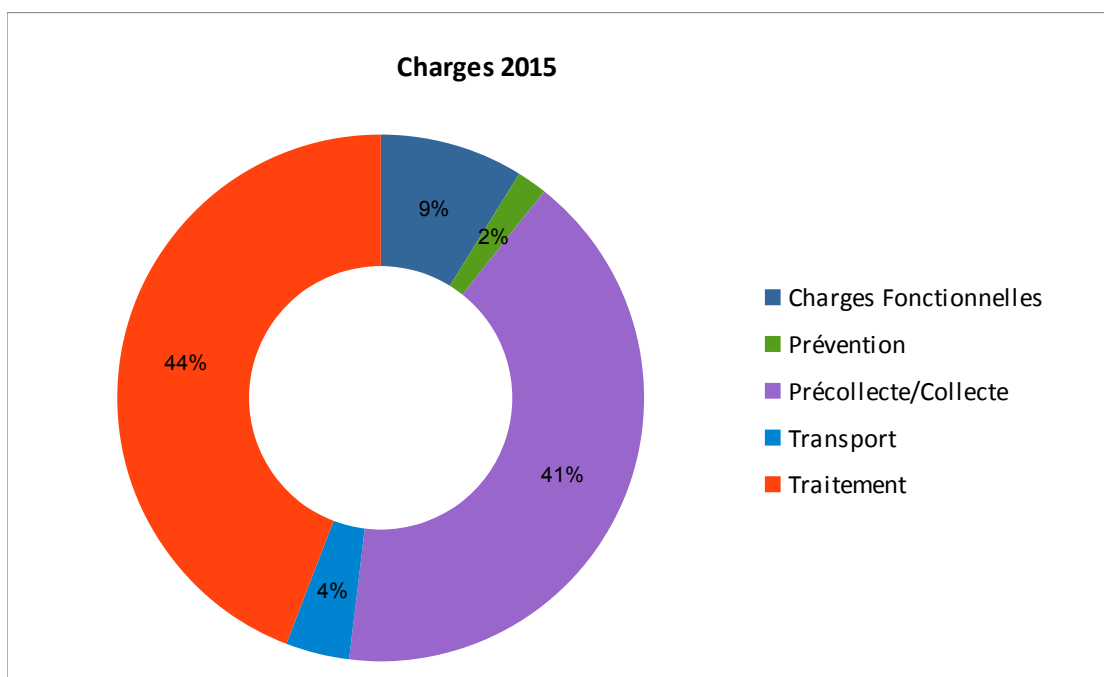
Traitement : regroupe l'activité d'Altriom, du centre de tri, et la valorisation ou le stockage des déchets de déchèteries. L'augmentation des tonnages de déchets en déchèterie a mécaniquement généré une augmentation des dépenses. A cela s'ajoute le vidage en régie des ordures ménagères à Altriom (le coût du traitement à Altriom étant à peu près équivalent au coût du transport + traitement auparavant en usine d'incinération). Il faut également prendre en compte le traitement des lixiviats lors de la réhabilitation de la décharge de la Pépinière.

Les investissements : sont intégrés via un calcul d'amortissement dans le coût complet. Les durées d'amortissement retenues sont celles préconisées par l'ADEME. En 2015, les amortissements ont été principalement liés à l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères, de bacs et du lancement des travaux de rénovation et mise aux normes des déchèteries.

Evolution des coûts



Les charges de collecte et de traitement sont prépondérantes avec respectivement un poids de 41 % et de 44 % dans le total des charges.



2 - Des recettes en baisse

Le service est principalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 6 395 178,49 € en 2015, mais également par le produit des services et des soutiens.

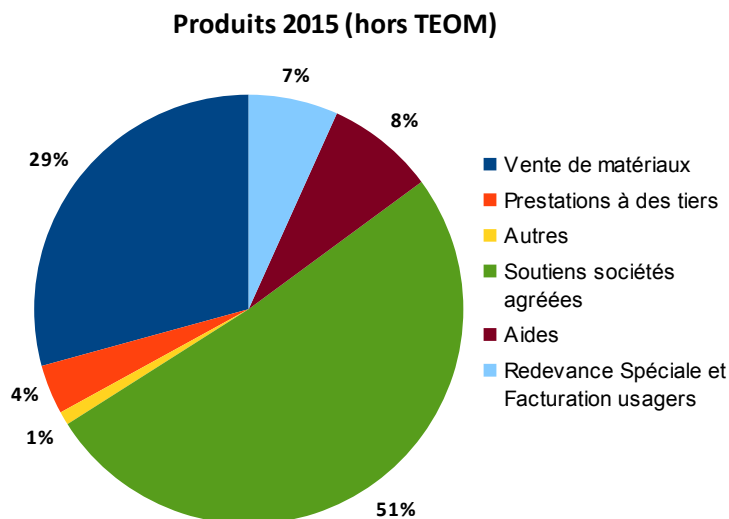
Les recettes 2015 s'élèvent à 1 077 982 € et se partagent en :

- **Recettes industrielles** (vente de matériaux recyclables, prestations à des tiers, pénalités marchés, vente de composteurs...) pour 34 %. Ces recettes proviennent exclusivement de l'activité de traitement des déchets et sont impactées d'une baisse 10 % par rapport à 2014 du pour partie à un repli des cours des matériaux recyclés.

- **Soutiens et aides versés par les éco-organismes** (Eco-Emballages, Eco-Folio, Eco-mobilier, OCADEEE...) pour 51 %. Cette part est diminuée d'environ 110 000 € en 2015 par rapport à 2014 : cela provient d'une baisse des soutiens d'Eco-Emballages du en partie au changement du mode de traitement des OM (aide à l'incinération supprimée),

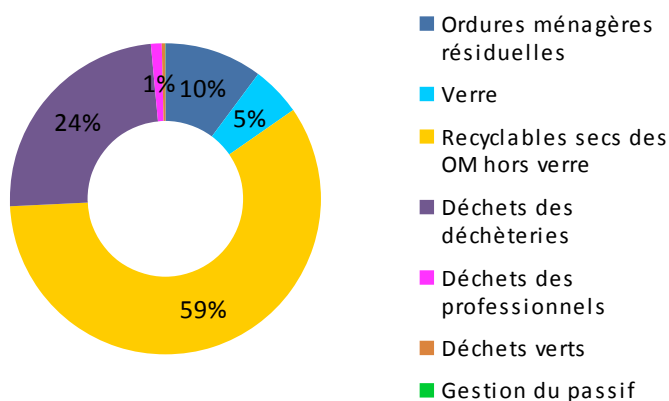
- **Autres produits** : Aide de l'ADEME pour le Programme Local de Prévention des Déchets, reprise des subventions des amortissement extra comptables, redevance spéciale,...

Les soutiens représentent la moitié des produits de la gestion globales, les ventes environ un tiers. La part des subventions atteint 8%.

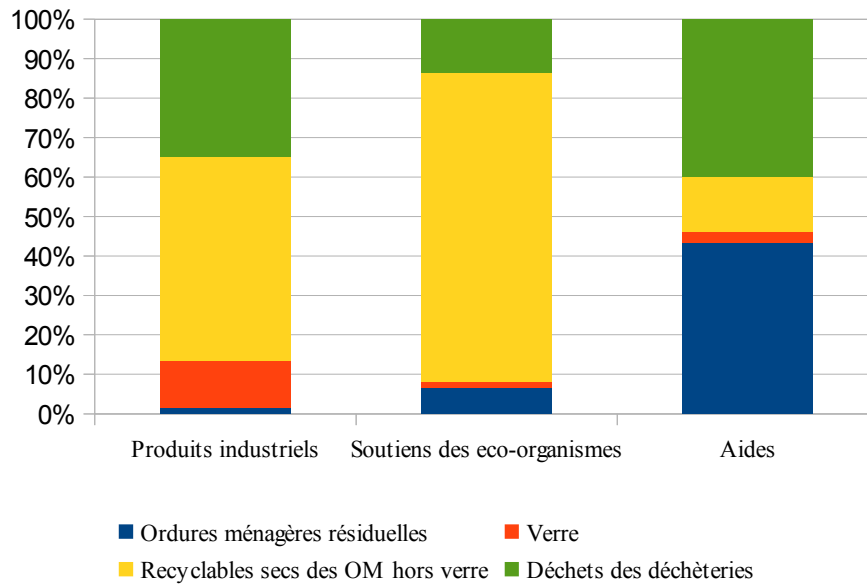


Les résultats financiers cachent des disparités importantes entre les différents flux de déchets. Ces variations s'expliquent essentiellement par des niveaux de soutiens et de recettes industrielles variables en fonction du type de déchets.

Poids des flux de déchets dans les produits



Répartition des produits

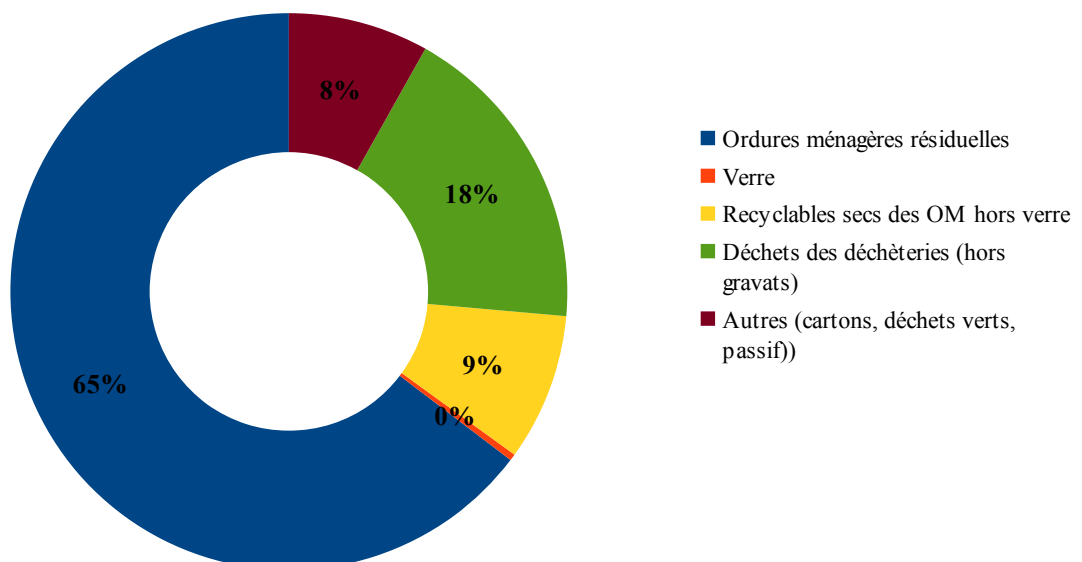


3° - Bilan financier : le coût du service

► Poids de chaque flux dans le coût du service

Le coût aidé (hors TVA) est l'ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des écoorganismes et les aides diverses.

Coûts aidés HT

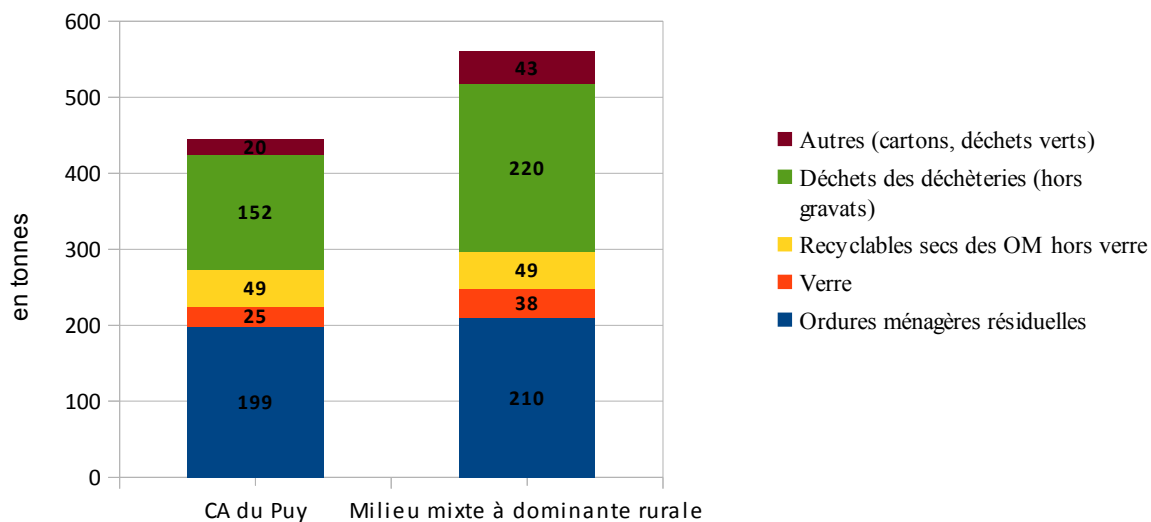


Près de 90 % des coûts de gestion des déchets concernent les ordures ménagères résiduelles, les recyclables secs hors verre et les déchets des déchèteries. Le flux Omr est le plus impactant économiquement.

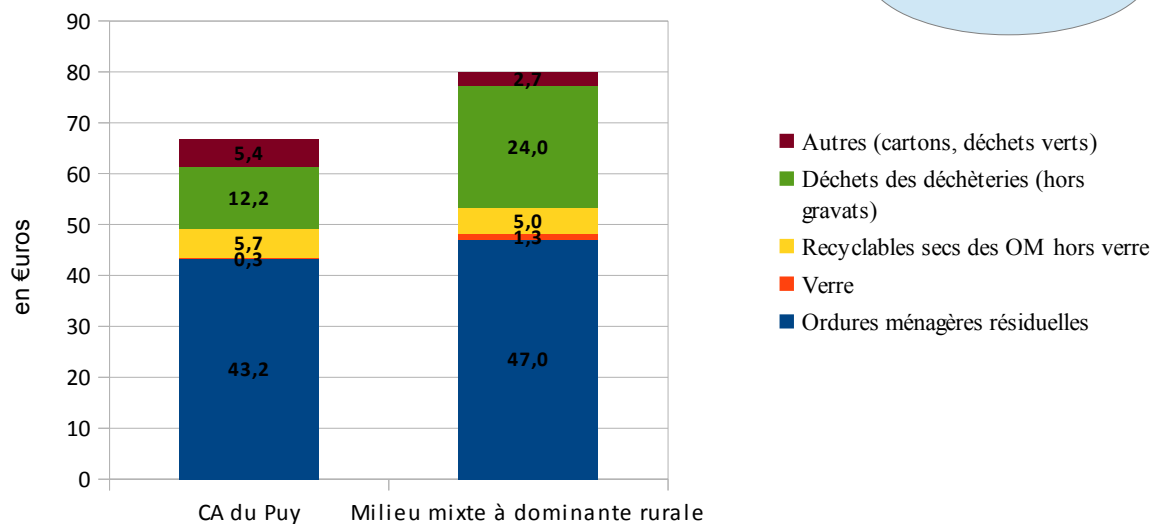
► Un service public dans la fourchette basse des coûts par habitants recensés

Les Tonnes

Ratio en kg/habitant



Coût Aidé en € ht/hab



Les Coûts

Le coût global de gestion du service est dans la moyenne du référentiel national et les quantités collectées sont inférieures, notamment pour le verre et les déchèteries

IV. Les événements marquants de l'année 2015

Programme Local de Prévention des Déchets

La Communauté d'agglomération s'est engagée en 2010, dans un Programme Local de Prévention des déchets en partenariat avec l'ADEME, avec pour objectif de réduire de 7% la quantité de déchets (ordures ménagères et recyclables) produits sur notre territoire d'ici 2016. Leur toxicité doit être également réduite. Cela consiste à mettre en place différentes actions pour produire moins de déchets. En 2015, les actions phares du programme, compostage en pied d'immeuble, le prêt de gobelets lavables, ont été poursuivies et sont entrées en mode «routine», preuve qu'elles ont remporté l'adhésion des usagers, partenaires et élus.

Une des actions phare de la prévention : le compostage



Quoi de plus simple que de copier le cycle de la Nature pour gérer nos déchets fermentescibles ! 1/3 de notre poubelle est composée de déchets végétaux, le potentiel de réduction est donc très important. La Communauté d'agglomération propose des composteurs ou des lombricomposteurs à 50 % de leur prix d'achat pour les particuliers, à 1/3 de leur prix d'achat pour l'habitat collectif et gratuitement pour les établissements scolaires ou éducatifs.

Le compostage individuel

En 2015, 63 nouvelles acquisitions de composteurs ont été effectuées sur le territoire de la communauté d'agglomération. Ce sont ainsi 2246 foyers qui sont équipés.

Le compostage collectif

121 nouveaux foyers ont été équipés en 2015. Les résidences déjà pourvues de composteur collectifs sont entrées en mode routine, et plusieurs retraits-distributions de compost ont été organisés auprès des habitants. L'opération phare de l'action « compostage collectif » de 2015 aura été la mise en place du pavillon de compostage sur la commune de Chadrac.



Le compostage dans les établissements accueillant des enfants (écoles et centres de loisirs):



Une nouvelle école a été équipée dans le cadre d'un projet pédagogique. Sur l'ensemble des établissements équipés, une progression sur la gestion et la maîtrise du processus a été constatée. Ceci a pour effet de faire adhérer au compostage individuel des personnels de ces établissements et des parents d'élèves qui s'équipent par la suite.

Le lombricompostage

Cette technique est réservée aux usagers qui ne possèdent pas d'espace extérieur pour faire du compost. Deux modèles différents ont été acquis, pour pouvoir évaluer les avantages et inconvénients de chacun pour les proposer aux plus grand nombre. En 2015, 7 lombricomposteurs ont été vendus, avec une prise en charge à hauteur de 50 % du prix d'achat par la collectivité.



Les actions d'évitement des déchets

« Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas ». Différentes actions sont également menées pour mettre en place des gestes simples évitant la production de certains déchets.

Autocollant Stop-Pub

Diffusé par les mairies, centres sociaux, agences immobilières, il se remarque de plus en plus sur les boîtes aux lettres. Une réédition a été effectuée en 2015. Apposer ce petit autocollant permet d'éviter 30 à 40 kg de déchets par an et par foyer. Le dispositif fonctionne bien, les usagers s'équipent, soit en mairie, soit lors du passage des ambassadeurs du tri. Les agences immobilières demandent à ce que le service les fournisse en Stop Pub, distribué le plus souvent lors de l'état des lieux d'entrée.



Gobelets réutilisables



Initié en 2013, ce projet consiste à prêter des gobelets lavables aux associations, mairies... qui en font la demande pour ensuite les laver gratuitement. Cette action étant devenue emblématique, les principales manifestations du territoire (Fête du Roi de l'Oiseau, le Grand Trail de Saint-Jacques, les Nuits de Saint-Jacques) se sont équipées de leurs propres gobelets pour les premiers, et ont emprunté ceux de la Communauté d'Agglomération pour les autres.

En 2015, 91 structures ont emprunté des gobelets (68 600 gobelets prêtés), contre 60 (35 600 gobelets prêtés) en 2014 et 17 (8 700 gobelets) en 2013.

Gaspillage alimentaire en milieu scolaire

Le service de la collecte mène des actions de sensibilisation au compostage en milieu scolaire et au gaspillage alimentaire, en partenariat avec le service éducation jeunesse du Conseil Général de la Haute-Loire. Quatre établissements sont engagés dans cette démarche : le collège St Régis St Michel, l'ISVT, le lycée Auguste Aymard et l'IME les Cévennes. En 2015, le tri assiette a effectivement démarré sur trois de ces établissements. Ces projets prennent beaucoup de temps mais sont très enrichissants en matière de compostage collectif et de travail sur le gaspillage alimentaire.



Le broyage des déchets verts

En 2015, trois broyeur (dont un à usage semi-professionnel), sont mis gratuitement à la disposition des particuliers, mairies, associations. Cette action poursuit deux objectifs : détourner les déchets verts des déchèteries pour économiser leur traitement et sensibiliser les usagers au jardinage au naturel.

Les trois broyeur ont indifféremment été prêtés aux particuliers ou mairies, structures associatives, le critère de choix étant la taille des branchages. 34 particuliers et une mairie ont emprunté les petits broyeur, 25 particuliers et 4 mairies ont emprunté le gros broyeur.



Jardinage au naturel

En 2015, en partenariat avec le CPIE du Velay, la collectivité a reconduit l'opération « Bienvenue dans mon jardin au naturel » et a proposé à 7 jardiniers amateurs d'ouvrir leur jardin pour sensibiliser les usagers au jardinage au naturel. Il y a eu plus de visiteurs que lors de l'édition 2014, qui avait accueilli une cinquantaine de personnes.

Déchets toxiques

Partant du principe que certaines communes sont éloignées des déchèteries, la collectivité a proposé aux usagers de tenir une permanence pour collecter les déchets dangereux (pots de peinture vides ou pleins, piles, filtres à huile...). L'objectif est avant tout de communiquer autour de cette thématique. En 2014, menée sur la commune de St Privat, l'action avait permis à une trentaine de personnes d'apporter divers déchets. En 2015, le service CTD a à nouveau réalisé cette opération sur une commune rurale, au Brignon.



Rénovation et mise aux normes des déchèteries

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay dispose de 4 déchèteries ayant pour vocation d'accueillir les déchets encombrants (mobilier, gravats, tailles...) et spécifiques des ménages dont des déchets dangereux (solvant, peintures etc...), soit en 2015 plus de 14.000 tonnes de déchets divers pour plus de 120.000 entrées. A ce jour, ce ne sont pas moins de 25 flux différents de collecte qui existent en déchèterie.

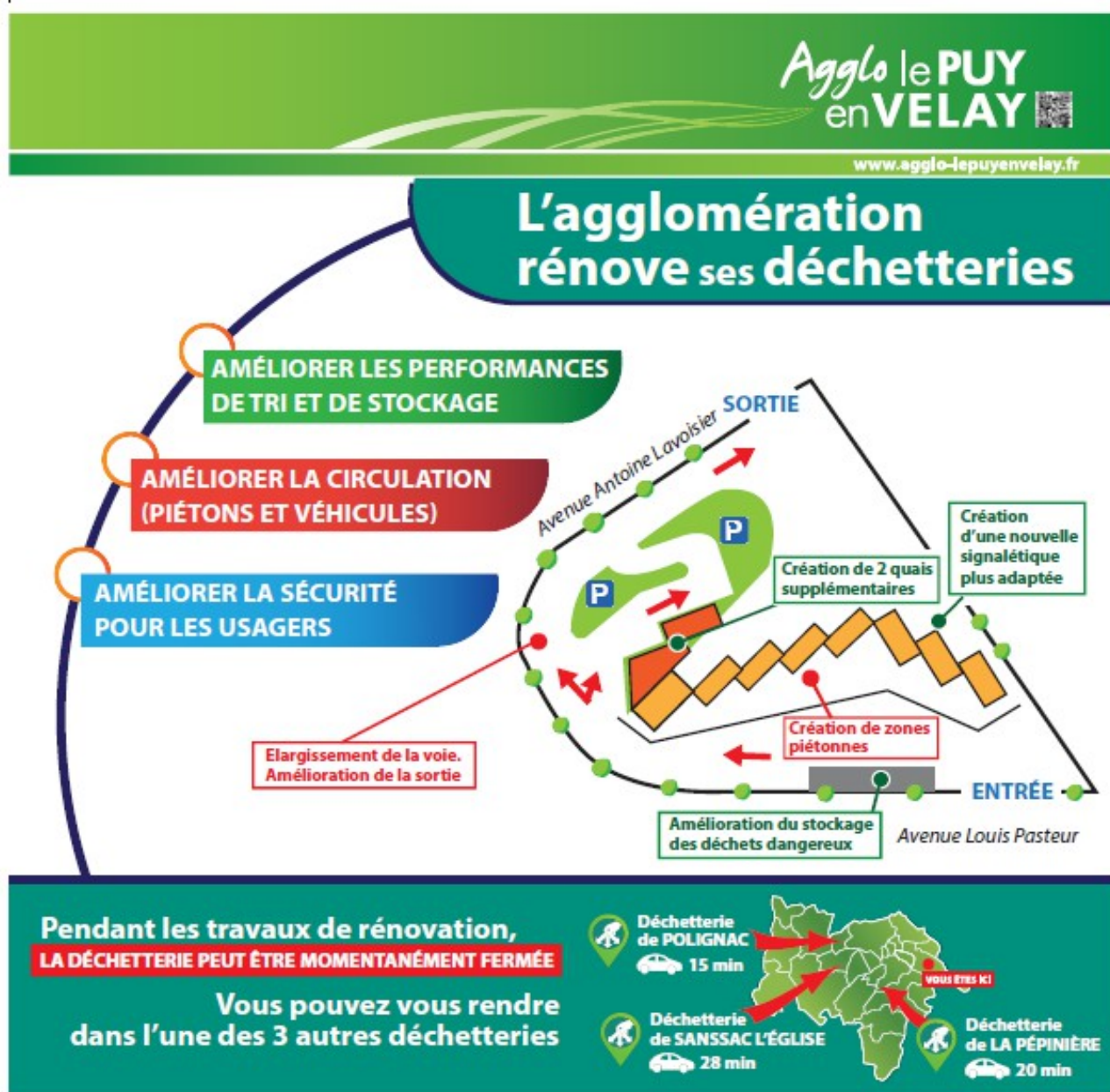
Deux sites sont vieillissants (Polignac en service depuis 1991, 1ère déchèterie du département, St Germain mise en service en 1996) et ne sont plus adaptés ni aux besoins actuels. (nombre de quais insuffisants, espace restreint...) ni aux évolutions réglementaires de ces dernières années (remaniement depuis 2012 du régime réglementaire des installations classées).

La Communauté d'agglomération s'est donc engagé en octobre 2015 dans un vaste programme de rénovation de ses sites afin de les mettre en conformité avec la réglementation et d'améliorer le service à l'utilisateur.

Les principales évolutions qui vont être mises en œuvre sont les suivantes :

- L'augmentation du nombre de quais de vidage. Réalisation de deux quais supplémentaires sur la déchèterie de Saint Germain Laprade, et d'un quai supplémentaire sur la déchèterie de Polignac.
- L'élargissement de la voirie principale des déchèteries de Saint Germain Laprade et de Polignac.

- L'amélioration du stockage de certains déchets notamment des déchets dangereux, avec la réalisation de plateforme de stockage et la mise en place de locaux normalisés
- L'amélioration de la circulation et de la fluidité du trafic sur les sites, avec une refonte de la signalétique.
- La sécurisation des installations avec la mise en place de garde corps pour sécuriser les quais de vidage et limiter les risques de chutes.



V. BILAN :

Le calcul des ratios de production et de coût par habitant sont calculés sur la base de la population SINOE.

Type de collecte	Quantité collectée (t)	Production (kg/hab)	Evolution 2014/2015
OMR	11 727,56	198,82	-0,81%
Collecte sélective	2 889,95	48,99	-0,31%
Verre	1 446,86	24,53	-1,10%
Total OMR	16 064,37	272,34	-0,75%
Déchèterie (hors gravat)	8 940,76	151,57	1,05%
Gravat	5 339,08	90,51	15,68%
Colonnes Textiles	341,78	5,79	-1,77%
Total Déchets Ménagers et assimilés	30 685,99	520,22	2,30%
Cartons des professionnel	282,70	4,79	-0,11%
Déchets verts des communes	873,82	14,81	-30,48%
Total	31 842,51	539,83	0,97%

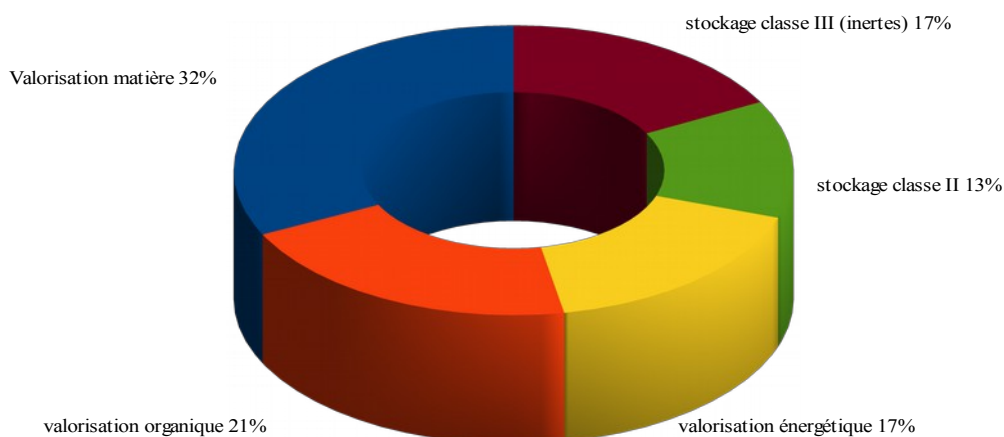
La Communauté d'agglomération a pris en charge **31 850 tonnes de déchets ménagers et assimilés**

En 2015, ce sont **73,5 kg de matériaux recyclables** qui ont été « produits » par chaque habitant (74 kg en 2014), ce qui porte **le taux de recyclage à 27 %** des ordures ménagères produites (26,9% en 2014). Les matériaux collectés en déchèteries représentent 45% du total des déchets collectés.

En 2015, ce sont également 16 690 tonnes de matériaux qui ont été valorisés dans les différentes filières. Le **taux de valorisation matière et organique est de 52 %** (45% en 2014).

Rapporté à l'habitant, la production d'Omr, de collecte sélective et de verre en kg/hab, a tendance à décroître depuis le lancement du plan de prévention des déchets en 2011.

Répartition du mode de traitement des déchets



LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY EN VELAY

Code INSEE	Nom commune
43002	AIGUILHE
43010	ARSAC-EN-VELAY
43018	BAINS
43032	BLAVOZY
43039	BRIGNON
43041	BRIVES-CHARENSAC
43045	CEYSSAC
43046	CHADRAC
43061	CHASPINHAC
43062	CHASPUZAC
43078	COUBON
43084	CUSSAC-SUR-LOIRE
43089	ESPALY-SAINT-MARCEL
43124	LOUDES
43140	MONTEIL
43152	POLIGNAC
43157	PUY-EN-VELAY
43174	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON
43190	SAINT-GERMAIN-LAPRADE
43197	SAINT-JEAN-DE-NAY
43221	SAINT-PRIVAT-D'ALLIER
43229	SAINT-VIDAL
43233	SANSSAC-L'EGLISE
43241	SOLIGNAC-SUR-LOIRE
43251	VALS-PRES-LE-PUY
43254	VAZEILLES-LIMANDRE
43257	VERGEZAC
43260	VERNET